

Paris, le 27 juin 2024

Elections législatives anticipées

Nous défendons la liberté de créer et de penser

À la veille des élections législatives anticipées, le Syndicat National des Auteurs et des Compositeurs (SNAC) tient à rappeler les valeurs auxquelles il est attaché.

Le SNAC, né après la guerre en 1946 de la fusion de cinq groupements d'auteurs soucieux de l'épanouissement de la culture, a pour mission de représenter et de défendre les auteurs des œuvres de l'esprit, de promouvoir leurs intérêts dans le domaine artistique, mais aussi juridique, social, économique. Profondément attaché à la liberté d'expression, le SNAC maintient une vigilance sans faille et rappelle que le soutien des instances publiques est indispensable pour les auteurs, garant de leur liberté de création.

Aujourd'hui les auteurs et autrices sont mis en danger, ainsi que le public et ses chances d'accès à la culture : risque de privatisation de l'audiovisuel public, de la suppression de subventions, de la suppression du régime de l'intermittence, de la fermeture des institutions et associations qui ne seraient pas dans la ligne d'un programme politique, d'une censure politique ou économique, d'une intimidation et mainmise pour défendre des contenus imposés : on ne saurait mesurer l'ampleur du désastre qui atteindrait les artistes-auteurs si ce scénario voyait le jour.

Le SNAC ne peut envisager un tel programme.

Le SNAC est engagé dans de nombreux combats pour défendre l'art, les créateurs, le droit d'auteur, et il le restera, parmi les autres associations et mouvements de défense de la liberté démocratique et de création.

Le SNAC ne peut qu'encourager ses adhérents, et au-delà, toutes les personnes soucieuses du maintien de la démocratie et de la culture en France et en Europe, à se mobiliser fortement pour que perdurent ces valeurs.

Contact : contact@snac.fr – 01 48 74 96 30

A PROPOS DU SNAC

Créé en 1946, le Syndicat national des auteurs et des compositeurs (SNAC) est le seul syndicat professionnel ayant pour objet de regrouper des auteurs dans les principaux secteurs de la culture : du livre (littérature, bande dessinée, jeunesse, scientifique et technique), du spectacle vivant (théâtre, danse, scénographie), de la musique (actuelle, contemporaine et à l'image), et de l'audiovisuel (scénaristes, réalisateurs, auteurs des arts sonores, audiodescripteurs, auteurs de doublage et de sous-titrage).

Le SNAC cherche à assurer pour tous les auteurs, la défense de leurs droits moraux et patrimoniaux, tant collectifs qu'individuels.

Le SNAC assiste et conseille au quotidien les auteurs sur toutes questions juridiques touchant au statut de l'auteur, à ses règles sociales et fiscales.